

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche  
Service Environnement et Aménagement du Territoire  
0413316498

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ**

**OBJET : Délégation "ressources naturelles et risques environnementaux" - subventions aux associations - troisième répartition.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources naturelles et aux risques environnementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 57 du 15 décembre 2017, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la délégation ressources naturelles et risques environnementaux.

Délégation a été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette troisième répartition des crédits de subvention 2018, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de 90 724 € selon le détail suivant :

- 68 200 € pour les ressources naturelles en fonctionnement pour seize demandes de subventions déposées par quinze associations,
- 10 000 € pour les risques environnementaux en fonctionnement pour une demande de subventions déposée par une association,
- 12 524 € pour les ressources naturelles en investissement pour trois demandes de subventions déposées par trois associations, précisées comme suit :

L'association Atelier bleu-CPIE côte provençale sollicite une aide d'un montant de 2 892 € pour l'acquisition de matériel informatique et pédagogique.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 2 000 € sur une dépense subventionnable totale de 3 616 €TTC (soit un taux de 55,31 %).

L'association Esperen sollicite une aide d'un montant de 524 € pour l'achat d'un disque dur et d'une tablette.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 524 € sur une dépense subventionnable totale de 655 €TTC (soit un taux de 80 %).

L'association Regard du vivant sollicite une aide d'un montant de 12 000 € pour l'achat de matériel photo et vidéo.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 10 000 € sur une dépense subventionnable totale de 33 867 €TTC (soit un taux de 29,53 %).

Vous trouverez, ci-joint en annexe, la répartition proposée pour chacune de ces demandes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL